

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 170

présenté par
M. Piron

ARTICLE 2

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« Val de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a substitué à la dénomination de la région « Centre » celle de « Centre-Val de Loire ».

La modification de l'appellation « Centre » constitue une avancée qui permettra donner à la région l'identité et l'existence géographique qui lui manquent.

Néanmoins, l'appellation « Val de Loire » étant manifestement interrégionale, il est préférable de lui substituer celle de « Centre-Loire ».